

# Budget 2019 : quoi de neuf pour le handicap ?

« *Ce budget 2019 affirme les choix clairs du Gouvernement* », assure l'Élysée le 24 septembre 2018 à la suite du Conseil des ministres. Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics ont en effet présenté le même jour le Projet de loi de finances (PLF) pour 2019. Celui pour la Sécurité sociale (PLFSS) doit être dévoilé par Agnès Buzyn, ministre de la Santé, le 25 septembre au matin.

## La revalorisation de l'AAH

Dans le cadre de l'un des quatre axes qui a pour credo « *Protéger les Français* », il a été rappelé que « *pour les plus modestes, le minimum vieillesse et l'allocation adulte handicapé seront de nouveau fortement revalorisés, et les mesures annoncées par le Président de la République dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté seront financées* ». Annoncée il y a tout juste un an, lors du 1er Comité interministériel du handicap, la revalorisation de l'AAH à taux plein sera effective en deux fois : 860 euros au 1er novembre 2018 puis 900 au 1er novembre 2019.

## Les mesures handicap

Lors d'un point presse le matin même, Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat au handicap, a rappelé les autres grandes mesures de ce PLF, déjà annoncées, qui impacteront directement les personnes handicapées en 2019 (articles complets en lien ci-dessous).

- La création d'un **forfait d'intervention précoce** au 1er janvier 2019 qui permettra la prise en charge des interventions de professionnels non remboursés (psychomotriciens, psychologues et ergothérapeutes) pour les très jeunes enfants en cas de suspicion de trouble neurodéveloppemental, avant la pose d'un diagnostic.
- L'attribution de la **CMU-C** (couverture maladie universelle complémentaire) **en remplacement de l'ACS** (Aide à la complémentaire santé) pour les allocataires de l'AAH, avec une meilleure couverture et des restes à charge diminués. Cette fusion se fera à compter du 1er novembre 2019 pour améliorer le remboursement des soins de 1,4 million de Français.
- Promesse phare du candidat Macron, le **reste à charge zéro**, c'est-à-dire le remboursement intégral par la Sécu et les complémentaires de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives, sera progressivement mis en oeuvre jusqu'en 2021, grâce notamment à la fixation de tarifs plafonds.
- Une **majoration de 30 % du « complément de libre choix du mode de garde (CMG) »** pour tenir compte du surcoût lié à la prise en charge des enfants handicapés en cas de garde à domicile ou chez une assistante maternelle qui sera dédiée aux bénéficiaires de l'AAEH (allocation d'éducation enfant handicapé).
- Un **bonus de 1 300 euros** par an et par enfant pour les **crèches** qui ouvrent des places dédiées aux enfants handicapés.
- Le **soutien aux entreprises adaptées** avec la création de 40 000 emplois supplémentaires d'ici 2022, soit 10 000 par an
- Le **soutien à l'emploi accompagné** avec une enveloppe qui passe de 5 à 7 millions d'euros en 2019, pour atteindre 10 millions en 2020
- La poursuite du **déploiement des AESH** (auxiliaire de vie scolaire). 6 400 accompagnants supplémentaires au titre de la poursuite du plan de transformation des contrats aidés en AESH et 6 000 AESH supplémentaires financés au cours de l'année 2019 (1 500 recrutés en fin d'année 2018 et

4 500 recrutés en 2019), soit 12 400 nouveaux emplois.

La ministre a par ailleurs annoncé que le 2ème Comité interministériel du handicap (CIH) du quinquennat se tiendra le 9 octobre 2018, qui réunira tous les ministres concernés par le sujet sous la houlette du Premier ministre.

Handicap.fr